



Organisation  
mondiale de la Santé

## LES CENTRES COLLABORATEURS DE L'OMS

### Aide-mémoire

Dans près de 100 pays ...

... Plus de 900 institutions ...

... Soutiennent des programmes de l'OMS...

L'Organisation mondiale de la Santé a besoin d'avis d'experts pour l'orientation scientifique et technique d'ensemble ainsi qu'à titre de soutien direct des programmes mondiaux, interrégionaux et régionaux de coopération technique aux fins du développement sanitaire national.

Depuis la création de l'OMS, de très nombreuses institutions ont fourni à l'Organisation des avis d'experts et un soutien. La collaboration avec plusieurs d'entre elles s'est poursuivie au fil des ans et a été très utile pour les programmes de l'Organisation.

La désignation d'une institution comme centre collaborateur de l'OMS peut être étudiée lorsque il y a eu collaboration fructueuse pour mettre en œuvre des activités planifiées conjointement à l'appui des programmes de l'OMS, et lorsqu'il existe des perspectives concrètes de prolongation de cette collaboration.

*Définition: un centre collaborateur de l'OMS est une institution qui a été désignée par le Directeur général pour faire partie d'un réseau international d'établissements menant des activités collectives à l'appui du programme de l'Organisation, à tous les échelons \**

Rectification d'idées erronées fréquentes

La désignation comme centre collaborateur de l'OMS n'est pas :

- une certification d'excellence,
- un prix ou une récompense,
- d'une durée indéterminée.

La désignation n'est faite que pour un maximum de quatre ans et, si la collaboration n'est pas fructueuse ou pas active, et/ou qu'elle ne présente plus d'intérêt pour les programmes de l'OMS, il y est mis fin.

### Désignation : admissibilité et critères

Une institution dans son ensemble ou, dans la plupart des cas, un département, un service ou un laboratoire d'une institution peut être désigné(e) comme centre. Le plus souvent, les centres collaborateurs de l'OMS sont des départements universitaires, des laboratoires ou des services d'instituts nationaux de recherche, des départements hospitaliers ou ministériels, des académies nationales, etc.

Pour pouvoir prétendre à la désignation, l'institution proposée devrait avoir collaboré efficacement avec l'OMS pendant au moins deux ans à la mise en œuvre des activités planifiées conjointement.

Les propositions seront examinées au niveau régional et mondial, y compris au Bureau du Directeur général. Pendant l'examen, on évalue spécifiquement :

- le niveau scientifique et technique,
- la place que l'institution occupe dans les structures sanitaires, scientifiques ou éducationnelles du pays,
- la qualité de ses cadres scientifiques et techniques,
- la future stabilité de l'institution en matière de personnel, d'activité et de financement,
- les relations de travail qu'elle a établies avec d'autres institutions aux niveaux national, régional et mondial,
- la mesure dans laquelle elle est capable et désireuse de contribuer aux travaux du programme de l'OMS,
- la pertinence technique et géographique de l'institution et de ses activités vis-à-vis des priorités du programme de l'OMS.

### Désignation et nouvelle désignation

Le processus de désignation est lancé par l'unité technique qui va collaborer avec l'institution proposée, unité qui peut se trouver dans un bureau régional ou au Siège. Seul le Directeur général peut approuver les désignations, après consultation des autorités nationales.

La désignation est indépendante du soutien financier que l'OMS apporte à l'institution.

La désignation, faite initialement pour quatre ans, est reconductible pour une période équivalente ou plus brève, si les besoins du programme et les résultats de l'évaluation le justifient. En général, la procédure de nouvelle désignation prend environ six mois. La nouvelle désignation devrait être approuvée avant la date à laquelle la désignation prend fin.

\* Définition donnée par le règlement applicable aux groupes d'étude et aux groupes scientifiques, aux institutions collaboratrices et aux autres mécanismes de collaboration, texte adopté par le Conseil exécutif à sa soixante-neuvième session (résolution EB69.R21) et amendé à sa cent cinquantième session (résolution EB105.R7).

### Rôle et attentes

Les centres collaborateurs de l'OMS sont un mécanisme de coopération essentiel et rentable qui permet à l'Organisation de mener les activités prévues par son mandat et de mobiliser des ressources bien plus importantes que les siennes.

L'OMS a accès aux meilleurs centres du monde et obtient les moyens institutionnels de garantir la validité scientifique des activités sanitaires mondiales. Grâce aux réseaux mondiaux, l'Organisation est en mesure de donner l'impulsion en déterminant le programme d'action mondial en faveur de la santé.

Inversement, les institutions désignées comme centres collaborateurs de l'OMS sont mieux connues et reconnues des autorités nationales, ce qui attire l'attention du public sur les questions sanitaires dont elles s'occupent. Cela leur offre de meilleures possibilités d'échanger des informations, d'instaurer une coopération technique avec d'autres institutions, notamment au niveau international, et d'obtenir des ressources supplémentaires, parfois non négligeables, des partenaires financiers.

Les centres collaborateurs ont pour rôle principal d'apporter un soutien stratégique à l'Organisation pour répondre à deux exigences essentielles : réaliser les activités prévues par le mandat de l'OMS et les objectifs de son programme, et renforcer les moyens institutionnels des pays et des régions. capacity in countries and regions.

### Réseaux de centres collaborateurs de l'OMS

En janvier 2000, le Conseil exécutif a prié instamment les Etats Membres d'utiliser pleinement les centres collaborateurs de l'OMS qui fournissent des informations, des services et des connaissances spécialisées, et de renforcer leur capacité nationale de formation, de recherche et de collaboration pour le développement sanitaire. Dans le même temps, il a encouragé les centres collaborateurs à établir des relations de travail avec d'autres centres et avec les institutions nationales reconnues par l'OMS, notamment en instaurant ou en intégrant des réseaux de collaboration avec le soutien de l'Organisation, ce qui a été suivi d'effets. Dans de nombreux domaines, des réseaux ont été créés. Ci-après, quelques exemples de réseaux de centres collaborateurs (CC) de l'OMS.

- Le Réseau mondial de CC de l'OMS pour le développement des soins infirmiers et obstétricaux
- Le Réseau de CC de l'OMS dans le domaine de la santé au travail
- Le Système mondial de surveillance continue de l'environnement - programme de surveillance et d'évaluation de la contamination des aliments
- Le réseau mondial de CC de l'OMS qui mènent des activités relatives aux maladies transmissibles
- Le réseau de CC de l'OMS pour la lutte antitabac
- Les CC de l'OMS sur les radiations/réseau REMPAN
- Les CC de l'OMS pour les classifications internationales
- Les CC de l'OMS pour la médecine traditionnelle



« Grâce aux institutions techniques des Etats Membres et aux centres collaborateurs de l'OMS, le réseau [de centres collaborateurs de l'OMS sur les maladies transmissibles] a fait face à plus de 50 flambées de maladie de grande ampleur »  
Dr J.W. LEE s'adressant à la cinquantième Assemblée mondiale de la Santé le 17 mai 2005.

### L'histoire et l'actualité

Les centres collaborateurs de l'OMS existent depuis la création de l'Organisation. Le premier centre a été le Statens Serum Institute de Copenhague (Département de standardisation biologique), initialement désigné début 1948. Actuellement, l'Organisation compte plus de 900 centres collaborateurs situés dans près d'une centaine d'Etats Membres. Ci-après, des exemples de désignations récentes.



1) En août 2005, l'unité de parasitologie du laboratoire de santé publique Ivo de Carneri à Pemba (Zanzibar) a été désignée centre collaborateur de l'OMS pour la schistosomiase et les parasitoses intestinales.

En août 2005, l'unité de parasitologie du laboratoire de santé publique Ivo de Carneri à Pemba (Zanzibar) a été désignée centre collaborateur de l'OMS pour la schistosomiase et les parasitoses intestinales. A l'occasion de l'inauguration, le 11 août 2005, le ministre de la santé de Zanzibar, Salim Juma Othman a déclaré « Le laboratoire de santé publique Ivo de Carneri a été désigné centre collaborateur de l'OMS parce que le gouvernement de Zanzibar et l'OMS collaborent depuis plus de 20 ans pour tester des méthodes innovantes afin de faire disparaître les parasitoses, qui représentent un fléau en Afrique. Lors d'une visite récente à Genève, pendant l'Assemblée mondiale de la Santé, nous avons appris que nous avons contribué de façon remarquable et novatrice à la lutte contre ces infections. Nous souhaitons continuer à mener les initiatives innovantes de ce type et notre gouvernement est déterminé à collaborer avec l'Organisation mondiale de la Santé dans le cadre d'un partenariat privilégié dont nous nous félicitons, dont nous sommes très fiers et pour lequel nous exprimons une vive reconnaissance. »

2) En octobre 2005, le Centre de prévention et de lutte contre les maladies de la province de Guandong à Guangzhou (République populaire de Chine) a été désigné centre collaborateur de l'OMS pour la surveillance, la recherche et la formation en matière de maladies infectieuses émergentes. Ce centre collaborateur se consacrera au renforcement de la surveillance et à la prévention des maladies infectieuses émergentes, y compris la grippe. Il mènera également des recherches et des études d'ordre opérationnel et épidémiologique dans ce domaine, telles que des travaux de recherche opérationnelle sur l'origine animale du SRAS, et s'intéressera à la sensibilisation pour améliorer les pratiques d'élevage en vue de protéger la santé humaine.

### Quelques chiffres

Etats Membres qui comptaient le plus grand nombre de centres collaborateurs de l'OMS en 2006

USA	110	Thaïlande	33
Chine	69	Italie	31
Royaume Uni	61	Japon	31
Australie	49	Canada	24
Allemagne	36	Fédération de Russie	25
Inde	36	Brésil	21
France	34	Suède	18

As of 2006, the technical areas with the most WHO CCs are: Occupational health, assessment of environmental health hazards, cholera and other diarrhoeal diseases, nursing, mental health, viral diseases and human reproduction.

For an up-to-date list of the WHO CCs, check the public database at: <http://whocc.who.int/>